

**Alors que la population cantonale ne cesse de croître et que le canton cherche par tous les moyens à construire du logement, il se prive de plus de 400'000 m2 de terrains constructibles du fait du bruit aéroportuaire et de la non fermeture absolue de l'aéroport entre minuit et 6h du matin 1) Pire, il transforme des zones habitables et habitées en zones industrielles. Pourquoi ?**

### **La croissance de l'aéroport, un objectif avoué**

L'objectif de l'aéroport international de Genève est clair : répondre à la demande, et la demande est à la hausse. Les prévisions sont, à ce sujet, très claires 2) De 2000 à 2012 le trafic a connu une croissance de +65% ! En 2014, la barre des 15 millions de passagers annuels a été franchie. En 2018, l'objectif poursuivi est d'atteindre 18 millions et, en 2030, 25 millions de passagers ! Cela représente 60'000 mouvements en plus ! Soit 165 mouvements en plus par jour / 9 vols de plus par heure.

En Europe, aucun autre aéroport ne connaît un tel taux de croissance. Vu que la construction d'une deuxième piste est inimaginable, que les créneaux horaires actuels sont saturés, il est donc légitime de redouter la prochaine étape, à savoir : des décollages et atterrissages dès 5h du matin et après 23h, notre aéroport n'étant pas fermé la nuit comme Zurich (aucun vol autorisé entre 23h et 6h). 3) 5)

### **Une ouverture avant minuit ou avant 6h, est-ce crédible ?**

Si l'OFAC donne une fourchette horaire pour l'exploitation commerciale des aéroports 2), POUR Genève, **c'est le Conseil d'Etat, qui fixe à la direction de l'AIG les heures.** AINSI le créneau dès 05h00 est possible depuis longtemps.4) **Il n'a jamais été utilisé, essentiellement pour la raison de protection des riverains.** Or on connaît les vellétés de l'Etat de transformer les zones habitées soumises au bruit des avions en zones industrielles (Montfleury, Crotte au Loup, Le Signal) Une fois ces modifications de zones faites, il n'y aura donc plus de « restrictions » à l'utilisation des créneaux nocturnes... De plus, ça l'arrange car il faut bien recaser les industries de Praille Acacias Verniets quelque part, et ce quelque part, en attendant l'hypothétique développement de la rive gauche, c'est Vernier. (cf. <http://ge.ch/amenagement/plan-directeur-cantonal>).

### **Pourquoi lancer une initiative maintenant ?**

#### **a) Le PSIA (planning sectoriel d'infrastructure aéroportuaire) est actuellement en cours d'élaboration.**

Une fois élaboré, le PSIA sera soumis au Conseil d'Etat (CE). Les Conseillers d'Etat étudieront ce PSIA **et formuleront les choix et décisions retenus par le CE qui seront communiqués, d'ici le printemps ou l'été ? 2015** aux instances AIG, Communes Riveraines, puis à un public plus large via enquête publique, quant aux prévisions échéances 2030. Nous ne voulons pas attendre que d'autres nous dictent ce dont sera fait notre avenir, sans nous avoir d'abord entendus. Il n'y a aucun raison que nous, habitants de Vernier soyons discriminés par rapport à ceux, riverains de l'aéroport de Zurich.

#### **b) Le plan directeur communal est lancé**

Entretemps, le Plan directeur cantonal 2030 (PDCn) a été adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013. Les communes ont jusqu'en 2017 pour initier les modifications de leur propre plan directeur communal PDCcom. Normalement, il doit être en concordance avec le PDCn et les communes n'ont que peu de marge de manœuvre, mais

Vernier a initié le sien via un processus participatif qui a eu lieu pour la première fois hier soir (26 février 2015) pour le secteur « Vernier village » env. 1/3 du territoire, celui soumis au bruit des avions.

Plus de 60 personnes y ont participé. Tous ont relevé la préoccupation que représentait le bruit des avions, et les impacts qui en découlaient : la perte de valeur des biens immobiliers, la difficulté à pouvoir rénover, construire. Personne ne veut « tuer l'aéroport » mais personne ne veut d'une ouverture élargie des horaires nocturnes, tous veulent pouvoir habiter, vivre et dormir normalement.

**L'initiative lancée aujourd'hui par les associations verniolanes de Vernier village, fait échos à cette préoccupation des habitants.**

Vernier village et alentours, c'est notre cœur historique, c'est 6'000 habitants, aujourd'hui frappés par le bruit aéroportuaire avec des restrictions de plus en plus fortes.

La plupart des terrains (1/3) ne sont plus constructibles à cause du bruit aéroportuaire.

### **Le printemps verniolan**

Consciente du peu de marge de manœuvre juridique, la démarche initiée se veut avant tout pour lancer de débat, sur le sujet et qui sait, même influencer de manière PREVENTIVE les décisions prises par le Conseil d'Etat et l'AIG.

Nous espérons aussi que notre démarche fera boule de neige, via d'autres initiatives (pétitions) lancés par d'autres dans d'autres communes riveraines voire France voisine impactées.

**Une véritable épée de Damoclès vise le développement et la qualité de vie des verniolans. Mais pourquoi nous discriminer ? La question aéroportuaire, liée à celle de l'aménagement du territoire doit nous préoccuper et nous occupera beaucoup !**

### Sources

- 1) Autorisation de développement urbain autour de l'aéroport de Zurich : Ordonnance de protection contre le bruit, modification du 28 novembre 2014  
[https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&print\\_style=yes&msg-id=55437](https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&print_style=yes&msg-id=55437)
- 2) Il sera possible de bâtir dans des secteurs où les valeurs limites sont certes respectées le jour mais qui sont exposés au bruit du trafic aérien entre 22 heures et minuit. Il faut néanmoins remplir les conditions décrites ci-après.
  - **Les vols sont interdits entre minuit et six heures du matin sur l'aérodrome en question. Ce qui est le cas de tous les aérodromes régionaux et champs d'aviation et de l'aéroport de Zurich, mais pas des aéroports de Genève et de Bâle, qui autorisent les vols à partir de cinq heures du matin.**
- 3) Objectifs de croissance de l'AIG et postulat qu'il n'existe aucune restriction majeur d'expansion à Genève : PSIA Forecast du 12.01.2015  
<http://www.bazl.admin.ch/aktuell/dokumente/index.html?lang=fr>
- 4) Restrictions pour des vols commerciaux sur les aéroports nationaux de Genève et Zurich : Art. 39a1 de l'Ordonnance sur l'infrastructure aéronautique(OSIA) du 23 novembre 1994 (Etat le 1<sup>er</sup> septembre 2014) <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19940344/index.html#a39a>
- 5) Ouverture en permanence de l'aéroport de Genève : art 4 du Règlement d'exploitation interne de l'aéroport international de Genève Etat au 30 octobre 2013  
[https://www.gva.ch/Portaldata/1/Resources/fichiers/institutionnels/reglement-exploitation-AIG\\_fr.pdf](https://www.gva.ch/Portaldata/1/Resources/fichiers/institutionnels/reglement-exploitation-AIG_fr.pdf)
- 6) Aéroport de Zurich, une fermeture nocturne ferme  
<http://www.zurich-airport.com/the-company/media/current-topics/night-flight-ban>  
[http://www.slotcoordination.ch/xml\\_1/internet/en/application/d4/d56/f57.cfm](http://www.slotcoordination.ch/xml_1/internet/en/application/d4/d56/f57.cfm)
- 7) Interdire les vols de nuit pour préserver la santé des riverains, le sujet préoccupe aussi au niveau fédéral  
[http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch\\_id=20130472](http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20130472)

Annexe : initiative Pour plus de logement et moins de nuisance lancée le 27 février 2015

Pour l'AIVV (Association des Intérêts de Vernier Village)

Jean François Bouvier, président 079 330 20 19 et Christina Meissner 078 821 16 69